



AVIS A DIFFUSER DANS LES ANNONCES LEGALES

COMMUNE D'AOUSTE SUR SYE

AVIS AU PUBLIC MODIFICATION N° 1 DU P.L.U.

Par délibération en date du 09/03/2020, le conseil municipal d'Aouste sur Sye a approuvé la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) portant sur le point :

Cette modification porte sur le règlement de la zone UB qui mentionne dans son article UB 6 « un recul d'au moins 5 mètres par rapport à l'alignement des voies publiques ou privées ».

Dans le cas présent, il s'agit de supprimer le mot « privées ».

La délibération d'approbation est affichée pendant un mois aux portes de la Mairie, 2 Avenue Amédée Terrail.

Le dossier d'approbation de la modification N° 1 est tenu à la disposition du public, au secrétariat de la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.